



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 Mars 2026**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers en visioconférence :
Nombre de Conseillers absents excusés : 3
Nombre de Conseillers absents non excusés :
Date de convocation du Conseil Municipal
 17 mars 2026

Le vingt mars deux mille vingt six à dix huit heures
 le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
 L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Christelle LAGRAVE	X			
Adjoint : Eric FRON ORTIN	X			
Thibaut FUGIER	X			
Danielle BASSET	X			
Conseillers:				
Laurent CARPENTIER	X			
Thierry VERRIER	X			
David BOGAERT	X			
Marine DE TAFFIN	X			
Sylvia VILLEGENTE	X			
Anaïs LADAN	X			
Jérôme TRESARIEU-BEZINCQ	X			
Nadia BERCKMANS	X			
Aurélie CELLIER		X		
Cyril HASBROUCQ		X		
Véronique FIEVRE		X		

Anaïs LADAN a été élu secrétaire de Séance.

.



ORDRE DU JOUR

Approbation du PV du 23 février 2026. Non voté

Délibération n°2-2026 : Installation du conseil municipal – Election du maire.

Délibération n°3-2026 : Détermination du nombre des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Délibération n°4-2026 à n°7-2026 : Election des adjoints.

Charte de l' élu local.

Délibération n°8-2026 : Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995.

Questions diverses.

Délibération n°2-2026 : Installation du conseil municipal – Election du maire.

Laurent Carpentier, le doyen d'âge, ouvre la séance et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection municipale du 15 mars 2026.

Nombre d'électeurs inscrits : 440.

Nombre de suffrages exprimés : 374.

Laurent Carpentier procède à l'installation du conseil municipal, il appelle nominativement chaque conseiller, ils les déclarent installés dans leur fonction de conseillers municipaux :

1. Christelle Lagrave
2. Éric Fron-Ortin
3. Danielle Basset
4. Thibaut Fugier
5. Marine De Taffin
6. Thierry Verrier
7. Nadia Berckmans
8. David Bogaert
9. Anaïs Ladan
10. Laurent Carpentier
11. Sylvia Villegente
12. Jérôme Tresarrieu-Bezincq
13. Aurélie Cellier
14. Cyril Hasbroucq
15. Véronique Fièvre

L'assemblée désigne Anaïs Ladan pour exercer la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2021-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La parole est à Laurent Carpentier, doyen d'âge pour l'élection du maire, qui a le privilège et l'honneur d'être président de la séance pour faire procéder à l'élection du maire de la commune. Il est dès lors procéder aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, une seule conseillère propose sa candidature pour le poste de maire : Christelle Lagrave.

Le président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, LO. 2122-4.1, L. 2122-5 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 21227 de ce code.

Le président désigne deux assesseurs pour la séance : Jérôme Tresarrieu-Bezincq et David Bogaert.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Christelle Lagrave est proclamée maire et déclare accepter cette fonction.

Thibaut Fugier remet l'écharpe de maire à Christelle Lagrave.

Madame le Maire fait son discours.

Délibération n°3-2026 : Détermination du nombre des adjoints et conseillers municipaux délégués.

Christelle Lagrave prend la direction du conseil municipal.

Christelle Lagrave annonce l'élection du nombre d'adjoint : elle souhaite trois adjoints (ordre de la liste).

Vote à main levée :

Pour : 12 Contre : 0

Le conseil municipal a donc décidé de créer 3 postes d'adjoints.

Délibération n°4-2026 : Election du Premier Adjoint au Maire.

Christelle Lagrave annonce qu'elle souhaiterait nommer Eric Fron-Ortin en premier adjoint au maire. Eric Fron-Ortin accepte cette fonction.

Vote par bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Eric Fron-Ortin ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier adjoint au maire.

Délibération n°5-2026 : Election du deuxième Adjoint au Maire.

Christelle Lagrave annonce qu'elle souhaiterait nommer Thibaut Fugier en deuxième adjoint au maire. Thibaut Fugier accepte cette fonction.

Vote par bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Thibaut Fugier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

Délibération n°6-2026 : Election du troisième Adjoint au Maire.

Christelle Lagrave annonce qu'elle souhaiterait nommer Danielle Basset en troisième adjoint au maire, pour les finances. Danielle Basset accepte cette fonction.

Vote par bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 12
- Bulletins nuls ou blancs : 0
- Suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Danielle Basset ayant obtenu la majorité absolue est proclamé troisième adjoint au maire.

Remise des écharpes aux adjoints (Eric Fron Ortin, Thibaut Fugier, Danielle Basset) par Christelle Lagrave.

Lecture de la charte de l'élu local par Christelle Lagrave.

Délibération n°8-2026 : Régularisation de parcelle suite à un échange en 1995.

Lecture par Christelle Lagrave de la régularisation de parcelle suite à un échange en 1995 :

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (loi 3DS) précisant les conditions d'un échange concernant le tracé d'un chemin rural ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2241-1 ;

Considérant que la commune régularise l'emprise des chemins ruraux ; Considérant que le propriétaire susnommés Mr et Mme NADAL Lucien souhaitaient échanger une parcelle cadastrée A n°1132 afin de l'intégrer au chemin communal et la commune cédait à Mr et Mme NADAL Lucien la parcelle cadastrée section A n°1133 formant partie du chemin rural. Les parties ont donc décidé de conclure un échange en 1995 ; un document d'arpentage en date du 25 Avril 1995 a été établi par le Cabinet MOREAU géomètre à Libourne.

Par rapport à la surface de la parcelle il manquait à Mr NADAL une superficie de 56m². La commune a attribué une superficie de 61m² en contrepartie Mr Nadal a reculé sa limite le long du chemin rural pour porter sa largeur à 3m50 au lieu de 3m soit l'abandon de 12m².

Dans cet échange Mr Nadal récupérait 49 m² au lieu des 56m² qui lui manquaient. Cette délibération permet de régulariser cette acte authentique.

Vote à main levée.

Résultats :

Pour : 12 Contre : 0

Approbation du PV du 23 février 2026 :

Madame le Maire annonce que n'étant pas présents, elle nous soumet l'idée de ne pas voter le PV du 23 Février 2026.

Le Conseil Municipal n'était pas encore en place, de plus, personne présent à ce conseil du 23 février 2026 n'est présent ce jour.

Vote à main levée.

Résultats :

Pour : 12 Contre : 0

Le PV du 23 février 2026 n'est donc pas voter.

- Questions diverses

- Marine De Taffin : Est-ce-que nous resterons à 12 conseillers ?

Christelle Lagrave répond qu'elle ne sait pas et poursuit en expliquant que Vanessa a reçu un mail qui disait que Aurélie Cellier, Cyril Hasbroucq et Véronique Fièvre ne participeraient pas au Conseil Municipal de ce soir. Christelle Lagrave précise qu'elle n'a pas eu d'autre information. Thibaut Fugier précise que ce mail a été reçu le 18 mars par Vanessa.

- Marine De Taffin demande si c'est légal d'être 12 conseillers ? Ou faut-il être 15 ?

Christelle Lagrave répond que oui, c'est tout à fait légal d'être 12 conseillers.

- Nadia Berckmans : Quand est-il des codes informatiques, des clés etc ?

Christelle Lagrave répond que tout s'est bien passé.

- Thierry Verrier : 3 élus incertains, cela peut durer combien de temps ?

Christelle Lagrave répond : tranche de 1 an max d'absence, mais à vérifier.

Thibaut Fugier ajoute : au bout de 3 absences injustifiées aux conseils municipaux, le conseil municipal en place peut les démissionner, Christelle Lagrave poursuit en expliquant que si tel est le cas, il faudra faire appel au suivant dans leur liste.

Cependant, toutes ces informations sont à vérifiées.

- Clôture de la séance

Christelle Lagrave lève le conseil municipal.

Heure de clôture : 18h45